

**EMPLOIS D'AVENIR
ENQUETES AUPRES DES OPERATEURS ET DES FACILITATEURS**

AVEC LE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE ET LA CAISSE DES DEPOTS
EN COOPERATION AVEC LE MINISTERE DU TRAVAIL ET L'AVISE

Cécile BAZIN – Marie DUROS - Jacques MALET



Les résultats de ces enquêtes sont à considérer comme la position des répondants, en juin 2013, dans une dynamique enclenchée et observée depuis le début de l'opération. S'agissant des responsables d'associations, interrogés par l'équipe de Recherches & Solidarités en décembre 2012 et mai 2013, une nette évolution avait été également constatée, tant en ce qui concerne le degré d'information que pour les souhaits de se lancer dans le programme. Voir *La France associative en mouvement* – Edition 2013 – En libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Il en est de même pour les missions locales et les agences Cap Emploi, tout comme pour les structures porteuses d'un Dispositif local d'accompagnement, dont le degré d'engagement a aussi évolué entre le mois de juin 2013 et ce mois d'octobre 2013. A titre d'information, au 30 septembre 2013, le nombre total de « prescriptions d'emploi d'avenir » est de 59 512, dont 34,7% (20.650) dans les associations et 33,5% dans les collectivités territoriales.

I - L'ENQUETE AUPRES DES OPERATEURS

a. PRESENTATION DE L'ENQUETE AUPRES DES OPERATEURS

Cette enquête anonyme s'est déroulée en ligne du 6 au 27 juin 2013. Elle a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL le 28 mai 2013, sous le n°1675549. Elle a permis de recueillir les réponses de 288 représentants de missions locales et d'agences Cap Emploi¹, réparties dans le tableau suivant, croisant les deux segments et l'approche géographique.

Régions	Mission locale	Agence Cap Emploi	Total général
a - Alsace	8	1	9
b - Aquitaine	28	8	36
c - Auvergne	9	2	11
d - Bourgogne	5	2	7
e - Bretagne	6	2	8
f - Centre	8	6	14
g - Champagne-Ardenne	4	3	7
h - Corse		1	1
i - Franche-Comté	4	2	6
j - Ile-de-France	25	4	29
k - Languedoc-Roussillon	6	3	9
l - Limousin	5	2	7
m - Lorraine	12	2	14
n - Midi-Pyrénées	3	5	8
o - Nord-Pas-de-Calais	15	3	18
p - Basse-Normandie	8	1	9
q - Haute-Normandie	9	3	12
r - Pays-de-la-Loire	10	6	16
s - Picardie	9	3	12
t - Poitou-Charentes	8	2	10
u - Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13	2	15
v - Rhône-Alpes	21	2	23
w - Outre-Mer	4	3	7
Total général	220	68	288

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

¹ Plusieurs personnes d'une même structure étaient autorisées à répondre à l'enquête.

Le nombre des références des missions locales, rapporté à la cible de 450 organismes présents sur le territoire montre une représentativité exceptionnelle de près de 50%. La répartition géographique est également parfaite.

Le nombre de références des agences Cap Emploi est très important, par rapport à la cible des 118 organismes recensés au plan national. Ce ratio nettement supérieur à 50% est exceptionnel, et se double d'une représentativité géographique également parfaite.

La qualité des répondants figure dans le tableau suivant, et montre que dans la plupart des cas, quelle que soit la structure, c'est le responsable qui s'exprime.

Responsabilité du répondant	Responsable de la structure (fonction de direction)	Référent responsable du dispositif emploi d'avenir	Conseiller en charge de l'action ou chargé de la prospection, de l'intermédiation et de l'instruction des dossiers	NRP	Total
a - Une mission locale	73%	17%	8%	2%	100%
B - Une agence Cap Emploi	80%	8%	12%	0%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les résultats de l'enquête sont présentés selon le type d'organisme, pour chacune des questions. Ils sont suivis de rapides commentaires et sont classés selon les différents chapitres qui étaient successivement proposés aux répondants.

b. LES RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES OPERATEURS

Chaque chapitre était précédé d'une petite introduction qui est reprise dans cette présentation, de manière à donner au lecteur toutes les informations utiles pour lire les résultats.

1 – Votre niveau d'information et celui de vos interlocuteurs

Ces questions sont destinées à faire un état des lieux, à partir de votre expérience et des contacts que vous avez quotidiennement, sur la connaissance du dispositif, des règles mises en place et des différents modes opératoires.

Q1 - Estimez-vous disposer aujourd'hui de l'information utile, dans toutes ses dimensions ?

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Oui, tout à fait	65%	74%
b - Oui, dans les grandes lignes	30%	24%
c - Non, pas vraiment	5%	3%
Total général	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Globalement, les deux tiers des répondants sont affirmatifs : plus nettement parmi les agences Cap Emploi, et d'une manière plus hésitante parmi les missions locales.

Une certaine marge de progression existait donc, en juin 2013. La connaissance, dans les grandes lignes, ne pouvant être considérée comme suffisante de la part de structures conduisant l'opération.

Q2 - Quel est votre niveau de connaissance des dispositions éventuelles mises en œuvre par le Conseil Régional de votre territoire pour faciliter le déploiement du dispositif (financement de formation ou du reste à charge pour les associations) ?

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Je sais qu'il y a un dispositif spécifique, sans en connaître précisément les modalités	35%	43%
b - Je connais bien ce dispositif et je sais comment le mettre en œuvre	54%	47%
c - A ma connaissance, il n'y a pas de dispositif spécifique	11%	10%
Non réponse	0%	0%
Total général	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Ce premier croisement montre que la moitié des répondants connaissent et maîtrisent ces dispositions, à peu près de la même manière, parmi les missions locales (54%), et les Cap Emploi (47%). On insistera sur la proportion des répondants qui savent qu'il existe un tel dispositif mais sans en connaître précisément les modalités.

Un deuxième croisement a semblé utile : il permet de voir comment se répartissent les réponses selon les différentes régions. Cela permet en particulier de vérifier si les opérateurs disent juste quant à l'existence d'un tel dispositif (5 régions distinguées dans le tableau suivant), et si, connaissant son existence, ils en connaissent les modalités.

Cela permet donc de rapprocher le degré de connaissance affiché dans chaque région de l'existence supposée des dispositifs mis en place dans chacune d'elles, ainsi que de leur date d'entrée en vigueur.

	a - Je sais qu'il y a un dispositif spécifique, sans en connaître précisément les modalités	b - Je connais bien ce dispositif et je sais comment le mettre en oeuvre	c - A ma connaissance, il n'y a pas de dispositif spécifique	Total général
a - Alsace	38%	25%	38%	100%
b - Aquitaine	61%	29%	10%	100%
c - Auvergne	27%	64%	9%	100%
d - Bourgogne	17%	0%	83%	100%
e - Bretagne	38%	25%	38%	100%
f - Centre	31%	62%	8%	100%
g - Champagne-Ardenne	54%	31%	15%	100%
h - Corse	67%	0%	33%	100%
i - Franche-Comté	11%	89%	0%	100%
j - Ile-de-France	13%	79%	4%	96%
k - Languedoc-Roussillon	30%	30%	40%	100%
l - Limousin	33%	67%	0%	100%
m - Lorraine	64%	29%	7%	100%
n - Midi-Pyrénées	25%	75%	0%	100%
o - Nord-Pas-de-Calais	45%	55%	0%	100%
p - Basse-Normandie	42%	58%	0%	100%
q - Haute-Normandie	50%	50%	0%	100%
r - Pays-de-la-Loire	53%	33%	13%	100%
s - Picardie	19%	75%	6%	100%
t - Poitou-Charentes	67%	17%	13%	96%
u - PACA	31%	69%	0%	100%
v - Rhône-Alpes	32%	53%	16%	100%
w - Outre-Mer	27%	33%	40%	100%
Total général	40%	46%	13%	99%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013. Ce tableau est à lire avec prudence au regard du faible nombre de réponses par région, jugés parfois non significatifs en rouge.

Les répondants indiquent qu'il n'y a pas, à leur connaissance, de dispositif particulier dans quatre régions en bleu dans ce tableau. Par ailleurs, dans cinq régions, ils avouent majoritairement ne pas maîtriser les modalités d'un tel dispositif, dont ils disent connaître son existence.

Il y a ici une marge de progression importante, au plan national, et tout particulièrement dans certaines régions : Aquitaine, Champagne-Ardenne, Lorraine, Pays de La Loire et Poitou-Charentes.

Q3 - Estimez-vous que les associations que vous rencontrez disposent aujourd'hui de l'information utile, dans toutes ses dimensions ?

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Oui, tout à fait	9%	10%
b - Oui, dans les grandes lignes	61%	66%
c - Non, pas vraiment	27%	21%
d - Non pas du tout	2%	1%
Non réponse	1%	1%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Huit mois après la mise en place de la démarche, seulement 10% des répondants estiment que les associations disposent *tout à fait, des informations utiles, dans toutes leurs dimensions*. Et ils sont même près de 30% à affirmer qu'elles ne les connaissent pas vraiment ou pas du tout. Le tableau suivant présente les résultats par région.

	Oui, au moins dans les grandes lignes	Non, pas vraiment ou pas du tout
a - Alsace	63%	38%
b - Aquitaine	58%	42%
c - Auvergne	73%	27%
d - Bourgogne	100%	0%
e - Bretagne	75%	25%
f - Centre	62%	38%
g - Champagne-Ardenne	77%	23%
h - Corse	100%	0%
i - Franche-Comté	78%	22%
j - Ile-de-France	75%	25%
k - Languedoc-Roussillon	50%	50%
l - Limousin	83%	17%
m - Lorraine	79%	21%
n - Midi-Pyrénées	75%	25%
o - Nord-Pas-de-Calais	69%	31%
p - Basse-Normandie	75%	25%
q - Haute-Normandie	100%	0%
r - Pays-de-la-Loire	67%	33%
s - Picardie	88%	13%
t - Poitou-Charentes	67%	33%
u - Provence-Alpes-Côte-d'Azur	69%	31%
v - Rhône-Alpes	79%	21%
w - Outre-Mer	47%	53%
Total général	71%	29%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013. Ce tableau est à lire avec prudence au regard du faible nombre de réponses par région, jugés parfois non significatifs en rouge.

Quelques régions se distinguent avec un taux de réponses négatives nettement supérieur à la moyenne de 29%.

Q4 - Estimez-vous que les responsables concernés des collectivités territoriales (élus et responsables des services des communes, des intercommunalités, des départements et des régions) disposent aujourd'hui de l'information utile, dans toutes ses dimensions ?

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Oui, tout à fait	23%	25%
b - Oui, dans les grandes lignes	61%	57%
c - Non, pas vraiment	15%	15%
d - Non pas du tout	1%	0%
Non réponse	0%	3%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Le pourcentage des réponses clairement positives est plus important (24%), que celui qui faisait référence à la connaissance des associations (10%). N'oublions pas toutefois que les collectivités disposent généralement de moyens importants pour être régulièrement informées.

Les réponses négatives se limitent ici à 15%. Elles sont significativement plus nombreuses dans les deux régions indiquées dans le tableau suivant.

	Oui, au moins dans les grandes lignes	Non, pas vraiment ou pas du tout
a - Alsace	88%	13%
b - Aquitaine	87%	13%
c - Auvergne	73%	27%
d - Bourgogne	100%	0%
e - Bretagne	75%	25%
f - Centre	62%	38%
g - Champagne-Ardenne	69%	31%
h - Corse	100%	0%
i - Franche-Comté	100%	0%
j - Ile-de-France	96%	4%
k - Languedoc-Roussillon	80%	20%
l - Limousin	100%	0%
m - Lorraine	86%	14%
n - Midi-Pyrénées	88%	13%
o - Nord-Pas-de-Calais	93%	7%
p - Basse-Normandie	92%	8%
q - Haute-Normandie	88%	13%
r - Pays-de-la-Loire	93%	7%
s - Picardie	94%	6%
t - Poitou-Charentes	79%	21%
u - Provence-Alpes-Côte-d'Azur	85%	15%
v - Rhône-Alpes	84%	16%
w - Outre-Mer	73%	27%
Total général	85%	15%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013. Ce tableau est à lire avec prudence au regard du faible nombre de réponses par région, jugés parfois non significatifs en rouge.

Rapprochement des réponses Q3 et Q4 - Estimez-vous que les responsables concernés des associations et des collectivités territoriales (élus et responsables des services des communes, des intercommunalités, des départements et des régions) disposent aujourd'hui de l'information utile, dans toutes ses dimensions ?

Items proposés	Associations	Collectivités territoriales
a - Oui, tout à fait	10%	24%
b - Oui, dans les grandes lignes	63%	58%
c - Non, pas vraiment	24%	15%
d - Non pas du tout	2%	1%
Non réponse	1%	2%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Ce rapprochement montre le retard constaté, en défaveur des associations, concernant les informations dont elles disposent.

Q5 – Sur quoi portent les informations qui semblent le plus souvent manquer aux employeurs potentiels (associations et collectivités) que vous avez contactés ? Se limiter à trois réponses au maximum

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Les interlocuteurs utiles	10%	9%
b) Les aspects financiers (prise en charge du coût de l'emploi)	34%	35%
c) Le profil des candidats qu'ils peuvent recruter	38%	34%
d) Les caractéristiques du contrat de travail (durée, type de contrat...)	31%	16%
e) L'accompagnement et les conseils sur lesquels ils pourront s'appuyer après le recrutement	25%	13%
f) La mise en place de la formation (conditions, organismes compétents...)	83%	81%
g) Les responsabilités d'employeurs et les obligations d'encadrement du jeune	24%	29%
h) Les aides spécifiques en faveur des jeunes travailleurs handicapés	9%	31%
i) En fait, toutes ces informations à la fois	8%	15%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Hormis sur deux items, et très logiquement compte tenu de leurs missions respectives, les réponses des missions locales et de Cap Emploi convergent : avec une priorité concernant la mise en place de la formation, suivie d'assez loin par les aspects financiers et le profil des candidats que l'on peut recruter.

Le sujet de la formation est celui qui pose le plus question, au sein des missions locales et des agences Cap Emploi. Le besoin d'information est quasi unanimement exprimé.

Q6 - Comment s'organise la promotion des emplois d'avenir sur votre territoire ?

Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Dans le cadre des réunions officielles, initiées par l'Etat	76%	82%
b) Dans le cadre des réunions officielles, initiées par la Région	10%	6%
c) Dans le cadre de réunions co-organisées par l'Etat et la Région	14%	12%
d) Dans le cadre de la cellule opérationnelle créée à cet effet	72%	84%
e) Par des échanges réguliers à distance (mail et téléphone) entre les différents acteurs	70%	46%
f) Par des contacts ponctuels dossier par dossier	61%	37%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Pour les quatre premiers items, les réponses convergent : les réunions officielles et la cellule opérationnelle sont les principaux lieux d'échanges pour l'organisation de la promotion. De leur côté, les missions locales développent aussi des échanges réguliers à distance (70%) et des contacts ponctuels (61%).

Q7 - Comment s'organise le suivi des dossiers d'emplois d'avenir sur votre territoire ?

Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Dans le cadre des réunions officielles, initiées par l'Etat	45%	57%
b) Dans le cadre des réunions officielles, initiées par la Région	4%	3%
c) Dans le cadre de réunions co-organisées par l'Etat et la Région	4%	1%
d) Dans le cadre de la cellule opérationnelle créée à cet effet	76%	87%
e) Par des échanges réguliers à distance (mail et téléphone) entre les différents acteurs	60%	50%
f) Par des contacts ponctuels dossier par dossier	58%	40%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

La cellule opérationnelle constitue le lieu principal de coordination pour ce qui concerne le suivi des dossiers. Les missions locales prolongent davantage les échanges réguliers à distance (60%) par des contacts ponctuels (58%).

Le tableau suivant met en avant la multiplicité des instances et des moyens de promotion du dispositif et le rôle prépondérant de la cellule opérationnelle dans le suivi des dossiers.

Rapprochement Q6-Q7 - Comment s'organisent la promotion des emplois d'avenir et le suivi des emplois d'avenir sur votre territoire ?

Plusieurs réponses possibles

Comment s'organise...	La promotion du dispositif	Le suivi des dossiers
a) Dans le cadre des réunions officielles, initiées par l'Etat	80%	50%
b) Dans le cadre des réunions officielles, initiées par la Région	8%	3%
c) Dans le cadre de réunions co-organisées par l'Etat et la Région	13%	3%
d) Dans le cadre de la cellule opérationnelle créée à cet effet	78%	80%
e) Par des échanges réguliers à distance (mail et téléphone) entre les différents acteurs	61%	58%
f) Par des contacts ponctuels dossier par dossier	52%	51%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Il semble logique que la promotion des emplois d'avenir soit organisée dans de multiples instances, à la différence du suivi des dossiers qui se fait un peu moins dans le cadre des réunions officielles organisées par l'Etat (50% contre 80%), et sachant que les cellules opérationnelles ont été mises en place à cet effet.

On notera également que les échanges réguliers à distance entre les différents acteurs sont mis en œuvre à la fois pour la promotion (61%) et pour le suivi des dossiers (58%). Il en est de même pour les contacts ponctuels.

Q8 - Avez-vous été associé par les services de l'Etat et/ou de la Région à l'identification des besoins et des secteurs potentiellement porteurs d'emplois d'avenir dans votre région ?

Q8	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Oui	53%	75%
b - Non	46%	24%
Non réponse	1%	1%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Pour cette question essentielle, le bilan est préoccupant : il n'y a pas d'hésitations puisque les non réponses se limitent à 1%. Les réponses positives sont situées à peine à la moyenne, pour ce qui concerne les missions locales (53%), et nettement au-dessus pour le réseau Cap Emploi.

Il y a donc ici une forte marge de progression, tout particulièrement au sein du réseau des missions locales : un renforcement des relations entre les missions et les services de l'Etat et de la Région apparaît nécessaire.

Pour prolonger l'analyse, un croisement avec les régions donne quelques repères.

Q8 - Avez-vous été associé par les services de l'Etat et/ou de la Région à l'identification des besoins et des secteurs potentiellement porteurs d'emplois d'avenir dans votre région ?	a - Oui	b - Non
a - Alsace	50%	50%
b - Aquitaine	58%	42%
c - Auvergne	27%	73%
d - Bourgogne	67%	33%
e - Bretagne	38%	63%
f - Centre	62%	38%
g - Champagne-Ardenne	77%	23%
h - Corse	33%	67%
i - Franche-Comté	56%	44%
j - Ile-de-France	67%	33%
k - Languedoc-Roussillon	80%	20%
l - Limousin	83%	17%
m - Lorraine	50%	50%
n - Midi-Pyrénées	75%	25%
o - Nord-Pas-de-Calais	45%	55%
p - Basse-Normandie	75%	25%
q - Haute-Normandie	50%	50%
r - Pays-de-la-Loire	73%	27%
s - Picardie	38%	63%
t - Poitou-Charentes	46%	54%
u - Provence-Alpes-Côte-d'Azur	54%	46%
v - Rhône-Alpes	74%	26%
w - Outre-Mer	73%	27%
Total général	58%	42%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013 - Ce tableau est à lire avec prudence au regard du faible nombre de réponses par région, jugés parfois non significatifs en rouge.

A partir d'une moyenne déjà forte de 42% de réponses négatives, sept régions se situent nettement au-dessus, ce qui montre que la coordination a, pour le moment, manifestement mal fonctionné.

2 - L'identification des employeurs associatifs potentiels

Ces questions sont destinées à vous donner la parole, quant à la stratégie que vous avez mise en œuvre pour repérer, puis contacter – ou encourager – les employeurs associatifs potentiels. L'état des lieux sera utile à tous, notamment dans une perspective de capitalisation et de mutualisation des différentes pratiques.

Q9 - Parmi les associations, et au regard de la réglementation, pensez-vous cibler votre prospection – ou votre encouragement - en direction de certaines d'entre-elles ? Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Oui, à partir d'un certain budget	7%	6%
b) Oui, selon une approche par secteur (sport, social, culture...)	40%	40%
c) Oui, seules les associations qui emploient déjà un salarié, quel que soit le nombre	30%	22%
d) Oui, seules les associations qui emploient 3 salariés au moins	10%	13%
e) Non, vous visez toutes les associations	47%	41%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les réponses sont assez peu nombreuses, et relativement homogènes, pour ce qui concerne un ciblage qui se ferait à partir d'un budget (6-7%), ou d'un nombre minimal de 3 salariés (10-13%). En fait, les missions locales et les agences Cap Emploi sont presque la moitié à viser toutes les associations. Lorsque ciblage il y a, il se fait aussi selon une approche par secteur (40%), et aussi en direction des associations déjà employeurs (quel que soit le nombre de salariés ou à partir de 3). Ces deux critères selon les secteurs d'activités ou selon que l'association emploie ou non des salariés se cumulent dans la majorité des cas, laissant imaginer que certains ont une prospection très ciblée.

Si de nombreux répondants visent seulement les employeurs, il faut savoir que ces derniers représentent moins de 15% du total des associations, ce qui réduit très sensiblement la cible. Le dispositif est désormais clairement ouvert, sous réserve de leurs potentialités, aux associations ne disposant pas de salarié.

Q10 - Avez-vous les moyens d'identifier les employeurs associatifs potentiels ? Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Oui, en interne	48%	51%
b) Oui, grâce à la coopération avec les autres acteurs du Service public de l'emploi	59%	50%
c) Oui, grâce à la cellule opérationnelle	36%	59%
d) Oui, grâce à la coopération des services de l'Etat	42%	41%
e) Oui, grâce à la coopération avec la Région	4%	1%
f) Oui, grâce à la coopération avec les départements	6%	7%
g) Oui, grâce à la coopération des communes et des intercommunalités	27%	12%
h) Non, pas vraiment	14%	15%
i) Non, et c'est un handicap sérieux	4%	1%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les réponses négatives sont assez peu nombreuses. Toutefois, en les cumulant, on parvient à 17% en moyenne, des opérateurs qui sont en difficulté de repérage. On notera également, avec surprise, que pour 14-15% d'entre eux, ces difficultés ne constituent pas un réel handicap.

Parmi les opérateurs, les missions locales s'appuient le plus souvent sur les autres acteurs du service public de l'emploi (59%), sur leur coopération avec les services de l'Etat (42%), sur la cellule opérationnelle (36%) et au aussi, mais beaucoup moins, sur leurs relations avec les communes et les intercommunalités (27%). S'agissant du réseau Cap Emploi, l'appui de la cellule opérationnelle est le plus souvent cité (59%), et la proportion des agences en difficulté est également assez importante (16%).

Il est un peu préoccupant de constater que 18% (14% + 4%) des répondants des missions locales, après plusieurs mois, n'ont pas encore les moyens d'identifier les employeurs associatifs potentiels.

Q11 - Disposez-vous des moyens nécessaires pour évaluer les potentialités des associations pour accueillir un jeune en emploi d'avenir ? Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Oui, en interne	38%	21%
b) Oui, grâce à la coopération avec les autres acteurs du Service public de l'emploi	30%	31%
c) Oui, en coopération avec les services de l'Etat	23%	16%
d) Oui, grâce à la cellule opérationnelle	22%	25%
e) Oui, en lien avec les réseaux associatifs (CPCA, URIOPSS, CROS et CDOS...)	13%	4%
f) Oui, en lien avec les Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)	15%	18%
g) Non, pas vraiment	30%	43%
h) Non, pas du tout et c'est un handicap sérieux	3%	4%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Cette question se distingue de la précédente : dans celle-là, il s'agissait d'identifier la cible, et dans celle-ci, il s'agit d'identifier les potentiels, au sein de cette cible. Et on voit ici les limites de l'exercice et la difficulté – légitime – des opérateurs. Ils sont cette fois 33% dans les missions locales, à dire leur impossibilité de repérer ces potentialités. Et cette proportion grimpe à 47% dans le réseau Cap Emploi.

Mais cette difficulté pourrait être contournée si ces opérateurs savaient s'appuyer sur des partenaires en mesure de les aider utilement : ils ne sont que 19% à travailler avec les services de l'Etat (notamment en charge du suivi de la vie associative) ; ils ne sont que 9% en partenariat avec des réseaux associatifs connaissant bien le secteur ; et ils ne sont que 17% à travailler avec les structures porteuses d'un dispositif local d'accompagnement, dont ce type de coopération est partie intégrante de leur mission.

Il s'agit ici d'un des points les plus importants de ce rapport : le manque permanent – et bien connu – de coopérations entre les différents intervenants qui travaillent avec le secteur associatif se traduit par un déficit très lourd qui touche, dès l'amont, les informations nécessaires pour susciter et accompagner des dossiers.

Les coopérations avec les services de l'Etat, dont ceux qui sont en charge du secteur associatif, ainsi qu'avec les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), sont manifestement à renforcer.

Q12 - Recevez-vous des offres spontanées de la part de responsables associatifs ?

Une seule réponse

Items	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Oui, régulièrement	49%	7%
b - Oui, rarement	45%	47%
c - Non	5%	44%
Non réponses	0%	1%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Petite compensation, certaines associations, employeurs potentiels d'un jeune en emploi d'avenir, viennent spontanément vers les missions locales : elles sont 49% à indiquer que ces offres sont régulières, à la grande différence qui ne surprendra pas, avec les agences Cap Emploi (7%).

Il convient de se réjouir, naturellement, de ces mouvements, mais il faut aussi se rappeler que 40% des opérateurs n'ont pas les moyens d'évaluer les potentialités des associations à accueillir un jeune (question précédente). C'est d'autant plus dommageable que, dans les dernières enquêtes qui leur étaient consacrées², elles sont proportionnellement plus nombreuses à envisager un emploi d'avenir lorsqu'elles sont en difficultés financières.

Il est donc essentiel que les missions locales soient vigilantes, de ce point de vue, et que, pour ce faire, elles intensifient significativement leurs relations avec les services de l'Etat et les dispositifs locaux d'accompagnement.

Q13 – Comment réagissent majoritairement les responsables des associations que vous contactez ?

Une seule réponse

	Mission locale	Agence Cap Emploi
a- Ils se montrent ouverts et n'évoquent aucune difficulté	5%	4%
b - Ils sont ouverts, mais ont avant tout des difficultés à entrer dans la logique du dispositif	16%	15%
c - Ils sont ouverts, mais évoquent surtout des difficultés financières pour recruter	68%	65%
d - Ils sont ouverts, mais ne disposent pas d'une personne en mesure d'assurer le tutorat du jeune	3%	6%
e - Ils sont perplexes	4%	7%
f - Ils sont critiques	1%	0%
Non réponse	2%	3%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Cette question essentielle montre qu'une très faible partie des interlocuteurs associatifs des opérateurs réagissent sans réserve. Le contraire serait étonnant et même suspect. Le dispositif est en effet exigeant et nécessite une large exploration en termes de faisabilité et d'opportunité par rapport à un Projet associatif précis.

² Enquêtes d'Opinion des Responsables Associatifs publiés en Janvier et Juin 2013 – Recherches & Solidarités

Pour autant, on notera que les obstacles financiers préoccupent deux répondants sur trois, auxquels il faut ajouter les 5% de répondants indiquant avoir des difficultés pour rechercher et trouver un tuteur.

En fait, si l'on fait masse du pourcentage des responsables associatifs qui se disent ouverts à un projet, sur sollicitation d'un opérateur, on parvient à un total de 91%, ce qui peut être considéré comme un encouragement. On notera d'ailleurs les positions assez proches sur cette question, des missions locales et des agences Cap Emploi.

La marge de progression que l'on peut identifier réside dans le pourcentage des 15% des répondants qui ont avant tout une difficulté pour entrer dans la logique du dispositif : il est possible que cela s'explique par des échanges entre deux entités, association et mission locale ou agence Cap Emploi, qui de surcroît ne se connaissent pas assez bien et ont parfois besoin de temps pour bien se comprendre³.

Les cellules opérationnelles ont, de ce point de vue, un rôle majeur à jouer, et en leur sein, avec l'appui des services en charge de la vie associative, d'une part, et les DLA, d'autre part.

Q14 - Les éventuelles remarques que vous entendez portent principalement sur :
Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Les démarches préalables à l'embauche du salarié concerné par un emploi d'avenir	10%	12%
b) Les conditions liées à l'âge du salarié	5%	7%
c) L'origine territoriale des jeunes (ZUS)	15%	9%
d) La durée du contrat	28%	34%
e) L'obligation de recruter un jeune peu ou pas qualifié	61%	65%
f) La nécessité de réunir les moyens financiers complétant les aides proposées	65%	57%
g) La nécessité de disposer des moyens pour encadrer et suivre un jeune peu expérimenté (tutorat)	42%	54%
h) La nécessité de mettre en place des actions de formation à son attention	54%	44%
i) La règle générale prévoyant un temps plein, pas forcément indispensable à l'association	39%	34%
j) La crainte de ne pas pouvoir pérenniser l'emploi	40%	50%
k) Les incertitudes sur les possibilités de rompre le contrat au cours des 3 ans	32%	22%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

L'observation permet de dégager trois sujets que les répondants choisissent majoritairement : les questions financières, la qualification du jeune et la notion de formation.

³ 47% des associations interrogées en mai 2013 déclarent n'avoir pas eu de contact avec un opérateur, 15% déclarent que les relations restent compliquées ou que des incompréhensions demeurent. Dans 16% des cas, elles sont jugées excellentes et constructives. Voir les résultats complets dans [Les associations face à la conjoncture](#) – juin 2013.

Ce constat recoupe tout à fait celui qui a été fait dans les enquêtes menées sur ce même sujet, directement auprès des responsables associatifs.

Les questions du tutorat et de la pérennisation de l'emploi viennent ensuite, évoquées par une proportion de plus de 45% des répondants.

Il y a donc concordance entre les réponses apportées par les responsables associatifs et par les opérateurs : on peut donc clairement identifier les principaux sujets qui préoccupent et freinent les acteurs. Ces enseignements seront précieux pour les mois qui viennent.

On ne négligera pas les 36% des réponses portant sur les besoins des associations inférieurs à un emploi à temps plein. Parmi les responsables associatifs prêts à s'engager dans une démarche d'emploi d'avenir, environ un tiers se trouvent dans ce cas de figure, notamment dans la culture et dans le sport. Il est donc important que les informations relatives à la possibilité de recourir à un temps partiel ou de se grouper avec d'autres associations soient diffusées.

Mais un accompagnement personnalisé est surtout nécessaire, dans la mesure où ces rapprochements imposent une étude de faisabilité très précise sur la compatibilité (savoir-faire, proximité géographique, horaires de travail...) entre les attentes des différents employeurs.

3 - L'identification des collectivités, employeurs potentiels

Ces questions sont destinées à vous donner la parole, quant à la stratégie que vous avez mise en œuvre pour repérer, puis contacter les collectivités de votre ressort. L'état des lieux sera utile à tous, notamment dans une perspective de capitalisation et de mutualisation des différentes pratiques.

Q15 - La prise de contact avec les collectivités : Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Elle se fait directement et de façon spontanée par votre organisme	87%	74%
b) Elle se fait en lien avec un autre opérateur du Service public de l'emploi	40%	50%
c) Elle se fait en lien avec la cellule opérationnelle	35%	51%
d) Vous pensez que la prise de contact mérite une meilleure coordination entre opérateurs	8%	28%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les missions locales ont très souvent l'initiative directe d'une prise de contact (87%), parfois en lien avec un autre opérateur (40%) ou la cellule opérationnelle (35%). Elles sont très peu nombreuses à regretter un défaut de coordination dans cette démarche de contacts.

En revanche, si les agences Cap Emploi manifestent aussi une grande capacité d'initiative directe (74%), elles sont 28% à souhaiter une meilleure coordination entre opérateurs, pour cette démarche d'entrée en relation. Elles sont également bien plus attentives (51% contre 35% pour les missions locales) aux liens qu'elles ont tissés, de ce point de vue, avec les cellules opérationnelles.

Q16 – A propos des élus et des agents référents, au sein des collectivités : *Une seule réponse*

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Vous n'avez aucune difficulté pour les identifier et les contacter	76%	57%
b - Vous avez surtout des difficultés pour identifier les bons interlocuteurs	12%	21%
c - Vous avez surtout des difficultés à les contacter tous car ils sont nombreux	11%	16%
Non réponse	1%	6%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Pour une moyenne de 70% de ceux qui répondent positivement, la différence se fait nettement au détriment du réseau Cap Emploi (57%). La multiplicité des interlocuteurs, au sein des collectivités, est ressentie plus souvent comme une difficulté au sein du réseau Cap Emploi (16%).

Après plusieurs mois, on constate encore une difficulté pour identifier les bons interlocuteurs, dans 28% des cas, mais un peu moins au sein du réseau des missions locales (23%). Ce préalable n'étant pas assuré, on limite l'efficacité de la démarche.

Q17 – Comment réagissent majoritairement vos interlocuteurs des collectivités territoriales que vous contactez ? *Une seule réponse*

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Ils se montrent ouverts et n'évoquent aucune difficulté	17%	6%
b - Ils sont ouverts, mais ont des difficultés à entrer dans la logique du dispositif	30%	21%
c - Ils sont ouverts, mais sont surtout freinés par les circuits administratifs	8%	19%
d - Ils sont ouverts, mais sont surtout freinés par les coûts	24%	25%
e - Ils sont perplexes	10%	18%
f - Ils sont critiques	2%	3%
g - Ils sont opposés à la création des emplois d'avenir	5%	0%
h - Ils regrettent la superposition des dispositifs	2%	4%
Non réponse	1%	4%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Le cumul des interlocuteurs ouverts permet de parvenir globalement à la proportion de 75% des répondants. Cette proportion est plus forte, vue par les missions locales (80%) que par le réseau Cap Emploi (70%). La différence ne semble pas a priori très importante, si l'on considère les objectifs respectifs des deux réseaux.

Mais la bonne volonté et l'ouverture des interlocuteurs se heurtent à quelques bémols : l'entrée dans la logique du dispositif, un peu plus souvent aux yeux des missions locales ; la complexité des circuits administratifs, beaucoup plus souvent dénoncée par le réseau Cap Emploi ; et les coûts supportés par les collectivités, également mis en avant par tous les opérateurs (25% en moyenne).

Parmi les répondants qui ne se montrent pas ouverts, la perplexité est nettement plus souvent de mise, lors des contacts établis par le réseau Cap Emploi (18% contre 12% en moyenne). Le cumul des avis opposés, des avis critiques et de ceux qui regrettent la juxtaposition des dispositifs est inférieur à 10% des réponses.

Au bilan, les trois quarts des répondants estiment que leurs interlocuteurs des collectivités territoriales sont ouverts au dispositif, mais on ne négligera pas le cumul, supérieur à 20%, des répondants jugeant leurs interlocuteurs perplexes, voire opposés à la mesure.

Q18 - Les éventuelles remarques que vous entendez portent principalement sur :

Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Les démarches préalables à l'embauche du salarié concerné par un emploi d'avenir	5%	4%
b) Les conditions liées à l'âge du salarié	5%	6%
c) L'obligation de recruter un jeune peu ou pas qualifié	23%	10%
d) La durée du contrat	25%	21%
e) L'origine territoriale des jeunes	57%	46%
f) La nécessité de réunir les moyens financiers complétant les aides proposées	40%	51%
g) La nécessité de disposer des moyens pour encadrer et suivre un jeune peu expérimenté (tutorat)	36%	35%
h) La nécessité de mettre en place des actions de formation à son attention	55%	47%
i) La règle générale prévoyant un temps plein, pas forcément indispensable	22%	24%
j) La crainte de ne pas pouvoir pérenniser l'emploi	40%	43%
k) Les incertitudes sur les possibilités de rompre le contrat au cours des 3 ans	25%	12%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Il semble souhaitable de relativiser la proportion des réponses (40% et 43%) liées à la notion de pérennisation de l'emploi : elle est naturellement importante et à prendre en considération, mais il est possible qu'elle serve parfois de prétexte utile, lorsque l'on ne veut pas mettre en avant d'autres arguments.

Parmi les remarques entendues, l'origine territoriale des jeunes arrive en tête (57%) selon les témoignages des missions locales, juste devant l'obligation de mettre en place des actions de formation (55%). Moins interpellés sur ces deux points, les agences Cap Emploi le sont davantage sur les moyens financiers complémentaires à trouver pour financer le poste (51%).

On notera également la difficulté de recruter un jeune pour lequel on ne dispose pas d'un emploi et d'un besoin à temps plein : plus de 20% des répondants de chaque réseau d'opérateurs signalent ce thème comme un frein (au même titre que la qualification).

Gardons en mémoire les difficultés exprimées ici par les opérateurs sur les besoins de formation, avant de revenir plus en détail sur le déficit d'information et les besoins revendiqués en la matière.

Il a paru utile de rapprocher les réponses respectivement consacrées aux associations et aux collectivités, relatives aux remarques entendues. C'est l'objet du tableau comparatif suivant.

Rapprochement entre la Q14 et la Q18 - Les éventuelles remarques que vous entendez portent principalement sur : *Plusieurs réponses possibles*

Items proposés	Associations (Q14)	Collectivités territoriales (Q18)
a) Les démarches préalables à l'embauche du salarié concerné par un emploi d'avenir	10%	6%
b) Les conditions liées à l'âge du salarié	5%	5%
c) L'obligation de recruter un jeune peu ou pas qualifié	59%	19%
d) La durée du contrat	30%	24%
e) L'origine territoriale des jeunes	13%	52%
f) La nécessité de réunir les moyens financiers complétant les aides proposées	64%	41%
g) La nécessité de disposer des moyens pour encadrer et suivre un jeune peu expérimenté (tutorat)	44%	36%
h) La nécessité de mettre en place des actions de formation à son attention	53%	55%
i) La règle générale prévoyant un temps plein, pas forcément indispensable	36%	21%
j) La crainte de ne pas pouvoir pérenniser l'emploi	43%	41%
k) Les incertitudes sur les possibilités de rompre le contrat au cours des 3 ans	28%	21%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

De par leur situation, et bien souvent leur fragilité, les associations émettent un plus grand nombre de remarques que les collectivités : cette différence porte sur les démarches préalables à l'embauche (10% contre 6%), énormément sur l'absence de qualification du jeune (59% contre 19%), mais aussi sur les moyens financiers nécessaires (64% contre 41%), sur les impératifs du tutorat (44% contre 36%) et sur le principe général du temps plein (36% contre 21%).

Inversement, et cela constitue un point important, les collectivités sont beaucoup sensibles à l'origine territoriale des jeunes (52% contre 13%), que les associations, dont beaucoup sont actives dans les quartiers défavorisés.

Les associations émettent un plus grand nombre de remarques que les collectivités qui paraissent mieux armées pour recruter un jeune en emploi d'avenir. Le rapprochement des réponses permet de voir à quel point les associations sont bien plus sensibles au manque de qualification du jeune, quand les collectivités sont de leur côté beaucoup plus inquiètes de leur origine territoriale.

Une communication adaptée en conséquence sera nécessaire, pour apaiser les craintes qui sont ainsi exprimées auprès des opérateurs.

4 - L'identification des jeunes potentiellement concernés

Ces questions sont destinées à vous donner la parole pour expliquer comment vous dressez la liste des jeunes potentiellement concernés, directement au sein de votre structure, ou en lien avec les autres opérateurs des emplois d'avenir.

Q19 - Comment s'organise votre démarche en direction des jeunes ? Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Vous vous appuyez uniquement sur les jeunes que vous accompagnez déjà	77%	84%
b) Vous recevez régulièrement des candidatures spontanées	24%	4%
c) Vous recevez régulièrement des propositions de candidatures de la part des services de l'Etat	5%	3%
d) Vous recevez régulièrement des propositions de candidatures de la part des autres acteurs du Service public de l'emploi	34%	13%
e) Vous recevez des propositions de candidatures via la cellule opérationnelle	20%	18%
f) Vous recevez des propositions de candidatures de la part de certaines associations et/ou de certaines collectivités	56%	16%
g) Vous êtes amenés à rechercher d'autres profils répondant aux offres	33%	38%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Si l'on prend les réponses des missions locales, on remarque que l'origine des jeunes pris en compte est très diversifiée : en premier lieu à partir de ceux qu'elles connaissent (77%), mais aussi à partir des propositions que font des associations et des collectivités (56%). Et ceci est très important, dans la mesure où la connaissance réciproque, entre un jeune et un employeur potentiel est un atout majeur, tout particulièrement concernant le secteur associatif. En effet, la difficulté majeure, outre la compétence et la bonne volonté, paraît être l'adaptation d'un jeune à l'environnement particulier du secteur des associations.

Les candidatures provenant d'autres acteurs du service public de l'emploi ou de la cellule opérationnelle, les candidatures spontanées, complètent le vivier sur lequel les missions locales s'appuient. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont 33% à indiquer qu'elles doivent rechercher d'autres profils, correspondant aux offres des employeurs potentiels.

Le réseau Cap Emploi fonctionne très largement à partir des jeunes qu'il connaît déjà (84%), et assez peu sur la base de candidatures spontanées.

Dès lors que cette question permettait des réponses multiples, on note que les opérateurs, et tout particulièrement les missions locales, ont su mettre à profit la base des jeunes qu'ils connaissaient déjà, les candidatures proposées par des services de l'Etat ou par des employeurs potentiels ?

Ceci sans se priver pour autant d'une recherche spécifique complémentaire (33% des missions locales et 39% des agences Cap Emploi), pour des profils correspondant à des offres.

Q20 - Quelles sont les réactions de la plupart des jeunes avec lesquels vous évoquez le dispositif ?

Une seule réponse

Items	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Ils sont généralement réceptifs et intéressés	69%	38%
b - Ils ont besoin de temps pour intégrer les objectifs et les impératifs du dispositif	10%	13%
c - Ils ont manifestement besoin d'une sensibilisation préalable, avant toute mise en relation	11%	21%
d - Ce sont les mêmes questions que pour les autres types de contrat	8%	21%
Non réponse	1%	7%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les réponses émanant des missions locales sont nettement plus favorables, pendant que celles qui proviennent du réseau Cap Emploi montrent un enthousiasme moins net chez les jeunes concernés (38% contre 69% en mission locale).

Les agences Cap emploi accueillent beaucoup de jeunes diplômés, ce qui peut expliquer la proportion réduite (38%) de réponses signalant des jeunes réceptifs et intéressés.

5 – La mise en relation entre les jeunes et les employeurs

La mise en relation entre les employeurs potentiels et les jeunes concernés par le dispositif fait partie de votre quotidien. Ces questions sont destinées à vous donner la parole pour identifier les démarches spécifiques, et éventuellement nouvelles, que vous avez décidé de mettre en place.

Q21 - S'agissant de la mise en relation jeunes / employeurs pour les emplois d'avenir :

Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Vos méthodes habituelles conviennent bien	50%	47%
b) Vous avez dû adapter vos méthodes, compte tenu des particularités du dispositif d'emplois d'avenir	53%	56%
c) Vous avez dû adapter vos méthodes, essentiellement en fonction des spécificités des associations	6%	7%
d) Vous avez dû adapter vos méthodes, essentiellement compte tenu de l'organisation propre aux collectivités	14%	7%
e) Vous êtes encore en phase d'adaptation, pour rechercher les meilleures méthodes	10%	9%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Seulement la moitié des répondants des missions locales et de Cap Emploi ont pu conserver leurs méthodes habituelles, pour la mise en relation entre les jeunes et les employeurs potentiels.

Parmi ceux qui ont adapté leurs méthodes, il s'en trouve une nette majorité pour indiquer que ce n'est pas lié à la spécificité des associations (6%), ni à la spécificité des collectivités (11%), mais en fonction du dispositif d'emploi d'avenir lui-même (54%).

La proportion de 10% des opérateurs se disant encore *en phase d'adaptation* peut-être lue de deux manières : s'il s'agit d'une précaution et d'un choix d'aller doucement pour éviter toute difficulté ou toute tension avec les différents interlocuteurs, cet investissement sera productif dans les mois à venir. S'il s'agit simplement d'un retard accumulé au cours des mois écoulés, il semble souhaitable de le combler au plus vite.

Q22 - La coordination entre opérateurs : Une réponse possible

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Elle se fait tout naturellement, comme pour vos autres missions	30%	10%
b - Elle se fait via la cellule opérationnelle	42%	60%
c - Elle a dû être adaptée, compte tenu de la spécificité du sujet	15%	18%
d - Elle vous semble encore à organiser	10%	10%
e - Elle ne vous semble pas nécessaire, pour ce qui concerne l'intermédiation	2%	1%
Non réponse	1%	0%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

La coordination entre opérateurs est perçue d'une manière très différente, selon que l'on se situe dans une mission locale ou au sein du réseau Cap Emploi : chez les premières, elle se fait pour une assez large part d'une manière assez naturelle (30% des choix), et un peu plus via la cellule opérationnelle ; au sein du réseau Cap Emploi, il a fallu la cellule opérationnelle (60%) pour faciliter cette coordination, car elle n'était pas naturelle aux yeux des répondants (10%).

L'adaptation de ce type de coordination n'a été nécessaire que pour moins de 20% des répondants, et son insuffisance n'est perçue que par 10% des personnes interrogées.

Q23a - D'une manière générale, comment jugez-vous les contacts entre les jeunes et les associations ?

Entre jeunes et associations	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Bons	83%	47%
b - Parfois difficiles	10%	16%
c - Souvent difficiles	0%	1%
d - Vous ne savez pas répondre	6%	34%
Non réponse	0%	1%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Ici aussi, une différence très nette apparaît, entre le jugement très positif que portent les répondants des missions locales (83%) et ceux du réseau Cap Emploi (47%). On relativisera toutefois cette différence, dans la mesure où 35% des répondants Cap Emploi se disent incapables de répondre.

Peut-être cela est-dû au fait que la situation n'a pas encore été vécue. Dans ce cas, le pourcentage des réponses positives, par rapport aux choix exprimés, passerait à 70% environ.

Q23b - D'une manière générale, comment jugez-vous les contacts entre les jeunes et les collectivités ?

Entre jeunes et collectivités	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Bons	73%	49%
b - Parfois difficiles	20%	15%
c - Souvent difficiles	1%	1%
d - Vous ne savez pas répondre	5%	34%
Non réponses	1%	1%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les pourcentages de réponses positives sont un peu moins élevés, cette fois, parmi les répondants des missions locales (73%), mais restent significativement bons. Ils restent sensiblement au même niveau parmi les répondants du réseau Cap Emploi.

Un rapprochement des réponses globales, respectivement consacrées aux associations et aux collectivités, figure dans le tableau suivant.

Bilan des réponses Q23 - D'une manière générale, comment jugez-vous les contacts entre les jeunes et les employeurs potentiels ?

Choix des items	Avec les associations	Avec les collectivités territoriales
a - Bons	70%	62%
b - Parfois difficiles	13%	18%
c - Souvent difficiles	1%	1%
d - Vous ne savez pas répondre	14%	13%
Non réponses	1%	1%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

La proportion des non réponses est comparable. En revanche, les contacts entre les jeunes et les associations semblent s'opérer d'une meilleure manière, avec les associations, qu'avec les collectivités territoriales : 18% des répondants signalent des contacts parfois difficiles.

Q24 - Le cas échéant, quels sont les types de postes pour lesquels vous ne parvenez pas à trouver des jeunes candidats ? Réponse libre en quelques mots

Parmi les représentants des opérateurs qui ont participé à l'enquête, près de la moitié (47%), ce qui est exceptionnel dans ce type d'enquête, ont précisé, au travers de cette question ouverte, les types de postes pour lesquels ils ne parvenaient pas à trouver des candidats.

Dans la plupart des cas, il s'agit de postes qualifiés, nécessitant des compétences précises, parfois même de l'expérience. Le niveau de qualification exigé pour certaines fonctions impose que le jeune réside en ZUS pour bénéficier du dispositif des emplois d'avenir, et limite fortement le nombre de candidats potentiels.

Les postes difficiles à pourvoir, les plus souvent cités, résident dans le domaine sportif (animateur, éducateur, surveillant de baignade...) et dans le secteur médico-social, en raison des exigences liées aux fonctions ou aux publics bénéficiaires (aide à domicile, petite enfance, personnes handicapées... pour des postes d'aide-soignant, infirmier, éducateur spécialisé, médiateur social...).

Sont aussi cités les postes nécessitant des compétences informatiques ou une maîtrise des langues étrangères ; des postes de secrétariat, de comptabilité ; des postes ayant trait à l'art (musique, dessin, activités culturelles) ou encore des métiers du bâtiment.

La nécessité de disposer du permis de conduire pour certains postes (aide à domicile, entretien des espaces verts dans les collectivités...) est également repérée comme une exigence forte, rendant difficile le recrutement.

Une vingtaine de répondants (sur les 141 qui ont répondu à cette question) n'hésitent pas à déclarer que ces postes sont « *surdimensionnés* » par rapport au dispositif et reprochent aux employeurs de rechercher *le mouton à 5 pattes* ou des *postes qui ne sont pas vraiment adaptés au profil du public cible, obligeant à retravailler avec lui pour modifier le contenu du poste, faire évoluer le profil ou transformer l'offre en un autre contrat.*

Quelques représentants d'agence Cap Emploi mentionnent avoir peu de bénéficiaires pouvant prétendre au dispositif. Et enfin, une vingtaine de participants à l'enquête ont tenu à s'exprimer pour déclarer n'avoir aucune difficulté pour trouver des candidats correspondant aux profils recherchés.

Q25 - Le cas échéant, quels sont les profils de jeunes pour lesquels vous ne parvenez pas à trouver des offres ? Réponse libre en quelques mots

Hormis quelques-uns qui déclarent manquer de recul pour s'exprimer sur le sujet et ceux qui avouent ne pas trouver le temps de *prospector pour ces jeunes les plus éloignés de l'emploi et les moins autonomes dans les démarches de la vie quotidienne*, une centaine de répondants (sur près de 300) se sont exprimés sur ces profils « *orphelins* ».

Ils citent les *décrocheurs*, les jeunes qui *manquent de confiance en eux*, ceux qui *ont un casier judiciaire*, ceux qui sont *trop éloignés de l'emploi*, qui *n'ont pas de projet professionnel* ... Ils mettent en avant des raisons liées à leur comportement, leur façon d'être, leur passé, avant même le manque de qualification

ou d'expérience. Ils évoquent ici de nouveau l'exigence souvent requise du permis de conduire et mentionnent les difficultés accrues pour certains types de handicaps.

Les profils, en tant que tels, sont rarement précisés. Sont cités les jeunes qualifiés (les « bacheliers ») résidant hors ZUS ou ZRR ; ceux qui recherchent des postes administratifs (secrétariat, accueil...) ou dans le commerce.

6 – La conception et la mise en œuvre des plans de formation

Dans la mesure où les jeunes concernés sont sans qualification ou de faible qualification, le plan de formation est essentiel dans ce dispositif. Ces questions sont destinées à vous donner la parole sur les informations, les moyens et les délais dont vous disposez, dans le montage de ces plans. Si vous n'êtes pas concerné par ce sujet des plans de formation, nous vous invitons à passer directement au chapitre 8 (les difficultés rencontrées et vos suggestions).

Q26 - Avez-vous connaissance de l'ingénierie de formation et de l'offre spécifique mises en place par le conseil régional ? *Une seule réponse possible*

Items	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Oui, et l'offre semble suffisante et adaptée	10%	19%
b - Oui, mais l'offre devrait être renforcée	35%	26%
c - Oui, mais l'offre devrait être adaptée aux besoins des jeunes concernés	38%	24%
d - Non, vous n'en avez pas connaissance	15%	29%
Non réponse	1%	1%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les répondants du réseau des missions locales sont peu nombreux (10%) à se dire satisfaits. Ils sont 73% à souhaiter un renforcement de cette ingénierie et de cette offre de formation, pour moitié sans autre précision (35%) et pour moitié après prise en compte des besoins recensés ou à recenser (38%). Et il se trouve 16% de répondants indiquant n'avoir pas connaissance de cette offre.

La satisfaction est un peu plus importante parmi les agences de Cap Emploi (19%), et le manque de connaissance est important (29%).

Dès lors qu'il s'agit d'une action régionale, le tableau complémentaire suivant a paru utile à titre de repères. Il doit être lu au regard des offres proposées dans chaque région et avec une certaine prudence, compte tenu du nombre de réponses par région.

Régions	Ensemble des oui	Non et non réponse
a - Alsace	100%	0%
b - Aquitaine	77%	23%
c - Auvergne	73%	27%
d - Bourgogne	17%	83%
e - Bretagne	75%	25%
f - Centre	92%	8%
g - Champagne-Ardenne	85%	15%
h - Corse	67%	33%
i - Franche-Comté	100%	0%
j - Ile-de-France	96%	4%
k - Languedoc-Roussillon	60%	40%
l - Limousin	83%	17%
m - Lorraine	86%	14%
n - Midi-Pyrénées	100%	0%
o - Nord-Pas-de-Calais	66%	34%
p - Basse-Normandie	83%	17%
q - Haute-Normandie	75%	25%
r - Pays-de-la-Loire	60%	40%
s - Picardie	63%	38%
t - Poitou-Charentes	54%	46%
u - Provence-Alpes-Côte-d'Azur	92%	8%
v - Rhône-Alpes	95%	5%
w - Outre-Mer	33%	67%
Total général	74%	26%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013. Ce tableau est à lire avec prudence au regard du faible nombre de réponses par région, jugés parfois non significatifs en rouge.

Pour une moyenne de 26% de répondants indiquant n'avoir pas connaissance de l'offre de formation, la variation est importante, et cinq régions métropolitaines ressortent tout particulièrement.

Retenons d'une manière générale, que l'ingénierie de formation proposée par les régions mérite d'être mieux connue et d'être revue au regard des besoins spécifiques du dispositif.

Q27 - Disposez-vous des informations concernant les formations financées par les OPCA ⁽¹⁾ ?
Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Oui, et elles correspondent à peu près aux besoins	23%	24%
b) Oui, mais elles ne sont que partiellement adaptées aux besoins	35%	37%
c) Oui, mais elles devront être sensiblement renforcées par rapport aux besoins	37%	28%
d) Oui, et vous constatez un décalage entre engagements nationaux et déclinaison régionale	24%	13%
e) Oui, mais elles ne correspondent pas du tout aux besoins	2%	0%
f) Non, vous ne disposez pas encore d'informations	12%	21%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013 – (1) Organisme Paritaire Collecteur Agréé.

La proportion des répondants satisfaits se situe à peine à 23-24%. Les item b et c montrent une forte marge de progression en termes d'adaptation aux besoins, les missions locales se montrant plus sévères. Il y a manifestement un décalage entre les engagements nationaux dont les missions locales ont connaissance et ce qu'elles constatent sur le terrain (24%).

Les jugements les plus sévères sont très peu nombreux.

En matière de formations financées par les OPCA, c'est moins l'information qui fait défaut que l'offre elle-même : partiellement adaptée aux besoins, incomplète, décalée par rapport aux engagements nationaux. On constate par ailleurs le peu de contacts entre les prescripteurs et les OPCA, ces derniers ne cherchant pas toujours à se manifester.

Q28 - Disposez-vous des informations concernant les formations proposées par le CNFPT ⁽¹⁾?

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Oui, et elles correspondent à peu près aux besoins	18%	31%
b) Oui, mais elles ne sont que partiellement adaptées aux besoins	35%	35%
c) Oui, mais elles devront être sensiblement renforcées par rapport aux besoins	35%	25%
d) Oui, mais elles ne correspondent pas du tout aux besoins	11%	12%
e) Non, vous ne disposez pas encore d'informations	13%	10%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013 (1) Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Les réponses positives varient très fortement de 31% parmi les répondants de Cap Emploi, à 18% au sein des missions locales.

Comme pour les OPCA, beaucoup d'opérateurs manquent d'informations. Ils sont surtout nombreux à regretter le décalage entre l'offre et les besoins.

Il faut noter une incompréhension entre les attentes des opérateurs et les offres du Centre national de la formation du personnel territorial qui ne peut proposer de formations qualifiantes. Pour autant, les collectivités peuvent faire appel au marché, et il semble que les opérateurs pourraient être davantage informés, de ce point de vue.

Q29 - Pour ce qui concerne le parcours de formation des jeunes en emploi d'avenir, vous diriez plutôt : *Plusieurs réponses possibles*

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Nous n'avons pas eu de difficultés majeures pour les établir en lien avec les associations	55%	47%
b) Nous rencontrons quelques difficultés sur ce sujet, en lien avec les associations	39%	38%
c) Nous n'avons pas eu de difficultés majeures pour les établir en lien avec les collectivités	40%	35%
d) Nous rencontrons quelques difficultés sur ce sujet, en lien avec les collectivités	45%	38%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Il convient de lire d'abord les réponses aux deux premiers items : les réponses positives (55% et 47%) l'emportent sur les réponses négatives (38%-39%). Le bilan semble toutefois relativement préoccupant, même si il est normal de rencontrer certaines difficultés pour établir un parcours de formation dans un domaine aussi diversifié que le secteur associatif.

On pourrait être étonné de constater l'inverse, au regard des réponses aux deux items suivants, consacrés aux collectivités : c'est cette fois la difficulté (45% et 38%) qui domine une satisfaction limitée à moins de 40% des réponses. Ceci s'explique, pour partie, par le décalage existant entre l'offre du CNFPT, exclusivement en termes de formation continue, et la recherche de formations qualifiantes.

Il s'agit ici d'un des points particulièrement préoccupants, dans la mesure où la mise en place d'un parcours de formation est essentielle pour des jeunes sans qualification. On ne sous-estimera pas, pour autant, la difficulté de l'exercice.

Q30 – En ce qui concerne les associations, les délais accordés pour établir le parcours de formation (dans les trois mois qui suivent le recrutement), vous semblent :

Pour les associations	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Adaptés	36%	43%
b - Un peu trop courts	64%	54%
c - Un peu trop longs	0%	3%
Non réponse	0%	0%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Il ne se trouve que moins de 40% des répondants pour juger les délais adaptés, un peu plus parmi les répondants de Cap Emploi. Il est clair que les opérateurs souhaitent un allongement des délais (54% au sein de Cap Emploi et 64% au sein des missions locales). Ceci est en lien, bien entendu, avec les difficultés exprimées dans les résultats précédents. Pour autant, des délais trop longs, accordés aux employeurs, pourraient parfois conduire à l'oubli pur et simple des exigences de formation.

Q30 - En ce qui concerne les collectivités, les délais accordés pour établir le parcours de formation (dans les trois mois qui suivent le recrutement), vous semblent :

Pour les collectivités	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Adaptés	38%	44%
b - Un peu trop courts	60%	53%
c - Un peu trop longs	0%	3%
Non réponse	1%	0%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les réponses, relativement aux collectivités, sont sensiblement les mêmes que pour les associations.

Le délai jugé trop court pour établir les parcours de formation, au sein des collectivités, serait probablement mieux adapté si l'offre de formation était mieux connue, plus claire et plus adaptée aux besoins. Et de ce point de vue, le recours possible au « marché », par les collectivités, mériterait d'être rappelé, dans la mesure où le CNFPT ne peut répondre aux besoins.

Q31 - Pouvez-vous mentionner les « métiers » pour lesquels vous avez éventuellement le plus de difficultés à trouver des formations adaptées ? Réponse libre en quelques mots

Environ 140 personnes ont souhaité s'exprimer, mais elles sont beaucoup moins nombreuses à répondre précisément à la question. Les « métiers » le plus souvent cités sont ceux de l'animation, de la petite enfance, du sport, de l'audiovisuel, de l'évènementiel, aide-soignant, accompagnement de personnes âgées ou handicapées, entretien – espaces verts. Au-delà des métiers et en lien avec les aptitudes, sont cités également les permis de conduire (permis B, poids lourds, transport en commun, engins...).

De nombreux répondants ont élargi leurs réponses aux difficultés vécues sur le sujet de la formation : *Plus que le métier c'est la nature des formations et des validations qui nécessite une recherche sur les référentiels, titres ou reconnaissances professionnelles exploitables en fonction du niveau du jeune, de son potentiel et du poste occupé.*

Ils ont ici mis en avant l'absence de *formations qualifiantes et diplômantes* dispensées par le CNFPT, les obstacles liés au statut de fonctionnaire et l'accès par les concours dans les collectivités locales.

Ils ont relevé l'insuffisance de l'offre de formation sur leur territoire, les difficultés à obtenir les financements nécessaires pour les formations, à *trouver des formations proposant un rythme d'alternance compatible avec un emploi.*

Ils ont préféré parler *des difficultés à convaincre les employeurs de la nécessité de former le/la jeune et donc de donner du temps à la formation.*

Cette ouverture spontanée de la question à l'ensemble des difficultés observées en matière de formation, montre que le sujet doit être pris en considération dans toutes ses dimensions et de la part de tous les acteurs : le jeune, pour définir son projet professionnel ; les opérateurs pour le guider dans son parcours de formation ; les organismes de formation pour proposer une offre adaptée ; les employeurs pour lui offrir les conditions du suivi et de la réussite de ces formations.

Q32 - D'une manière générale, comment les jeunes vivent-ils les propositions de formation ?

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Comme une contrainte	7%	10%
b - Comme une opportunité	69%	54%
c - Ils sont indifférents	5%	13%
d - Vous n'êtes pas en mesure de répondre	15%	19%
Non réponse	4%	3%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Il est rassurant de constater que la majorité des jugements est positive : près de 70% des répondants des missions locales estiment que les jeunes vivent les propositions comme une opportunité.

7 – Le tutorat et l'accompagnement des jeunes

Ce sujet est très important car le suivi du jeune au sein de l'association ou de la collectivité va conditionner la réussite du projet. Vos témoignages et vos remarques sont donc essentiels. Si vous n'êtes pas concerné par ce sujet du tutorat, nous vous invitons à passer directement au chapitre 8 (les difficultés rencontrées et vos suggestions).

Q33 - Comment s'organise le tutorat dans les associations ? *Une seule réponse*

Items proposés	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Toujours par un salarié	34%	47%
b - Le plus souvent par un salarié et parfois par un bénévole	52%	31%
c - Le plus souvent par un bénévole et rarement par un salarié	2%	4%
d - Par un salarié ou un bénévole, indifféremment	11%	13%
Non réponse	1%	4%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Cette première réponse, pour ce sujet majeur, montre que, parmi les répondants des missions locales, le tutorat peut être assuré par un bénévole pour 65% d'entre eux (52% + 2% + 11%). Cette proportion est un peu plus faible, parmi les répondants de Cap emploi (48%).

Mais ceci est d'autant plus important que plus de 85% des associations ne disposent d'aucun salarié, et que des bénévoles peuvent parfaitement assurer ce tutorat lorsque les associations ont peu de salariés.

Q34 - Quelles sont les éventuelles difficultés que rencontrent les associations concernant le tutorat : *Plusieurs réponses possibles*

Items	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Trouver un tuteur parmi les seuls salariés	22%	24%
b) Trouver un tuteur volontaire, qu'il soit salarié ou bénévole	16%	28%
c) Trouver un tuteur compétent, qu'il soit salarié ou bénévole	28%	15%
d) N'avoir personne directement en situation et devoir le former	10%	10%
e) Définir la mission du tuteur	24%	22%
f) Dégager la disponibilité pour le tuteur	42%	59%
g) Le tutorat ne semble pas présenter de réelles difficultés pour les associations	27%	15%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

En partant du dernier item, on remarque que seulement 22% des associations, en moyenne, parviennent à résoudre la question du choix, de la disponibilité et de la compétence du tuteur. Cette proportion est nettement plus forte (27%) parmi les missions locales, et légitimement plus faible (15%) dans les agences Cap Emploi.

Mentionnons en premier, parmi les difficultés rencontrées, la définition de la mission du tuteur : elle est signalée par 23% des répondants, en moyenne. Vient ensuite l'absence de quelqu'un directement en situation (10%) et que l'on va devoir former.

Les trois premiers items se distribuent en pourcentages comparables, la volonté étant davantage mise en avant par les agences Cap Emploi (28%), et la compétence par les missions locales (28%).

Parmi les difficultés rencontrées, la disponibilité vient en premier : 48% en moyenne et bien plus, légitimement, au sein des agences Cap Emploi (59%).

Q35 - Comment s'organise le tutorat dans les collectivités ? *Une seule réponse*

Items	Mission locale	Agence Cap Emploi
a - Il ne pose généralement pas de difficultés	64%	44%
b - Il est parfois difficile de trouver un tuteur disponible	29%	38%
c - Il est parfois difficile de trouver un tuteur correspondant au métier concerné	6%	9%
Non réponse	1%	9%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les collectivités ne manquent pas de ressources humaines, à la différence des associations. Il est donc logique que la proportion de réponses positives soit élevée : elle varie de 64% dans les missions locales à seulement 44% dans les agences Cap emploi.

La proportion de 44% de réponses positives, relative aux réponses des agences Cap Emploi, s'explique par une problématique bien plus complexe, liée aux handicaps des jeunes concernés. Parmi les difficultés signalées, indiquons la disponibilité, pour 38% des répondants de ce réseau.

On ne sera pas étonné de constater de nombreuses difficultés en matière de tutorat : il s'agit à la fois d'un point essentiel du dispositif, mais aussi de celui qui présente le plus d'exigences.

Q36 - Quelles sont les éventuelles difficultés rencontrées en matière d'accompagnement des jeunes ? *Plusieurs réponses possibles*

Items	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) La volonté des jeunes d'être autonomes et de ne pas être accompagnés dans l'emploi d'avenir	8%	3%
b) La réticence de certains employeurs à donner la disponibilité nécessaire aux jeunes	22%	19%
c) Le sentiment d'impuissance face aux situations économiques, sociales, psychologiques... auxquelles sont confrontés de nombreux jeunes	20%	24%
d) L'accompagnement ne vous semble pas présenter de difficultés particulières	59%	44%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Prenons d'abord les situations qui ne posent pas de difficultés de ce point de vue : elles sont signalées par la moitié des répondants, avec une proportion plus forte parmi les missions locales (59%).

Parmi les difficultés rencontrées par les deux types de structures, la résistance des jeunes est assez peu souvent mentionnée, d'autant moins par les agences Cap Emploi. Inversement, la réticence des employeurs pour libérer le jeune pour les séquences liées à l'accompagnement est mentionnée par 20% des répondants, en moyenne. Et ceci peut s'expliquer dans la mesure où on demande beaucoup aux employeurs, et où la diplomatie et la patience sont sans doute nécessaires.

Ceci dit, il s'agit-là d'un reproche qui est fait aux employeurs de ne pas forcément jouer le jeu sur le volet « accompagnement », « insertion » une fois que le jeune est en poste.

Les 20% et 24% des réponses qui font allusion aux cas « désespérés » méritent attention : les emplois d'avenir faits pour les publics les plus fragiles laisseraient tout de même de côté une partie des jeunes potentiellement concernés. Pour ceux-ci, des démarches préalables semblent nécessaires, notamment avec la préparation du recrutement en emploi d'avenir, en amont de la formulation de l'offre d'emploi elle-même.

8 – Les difficultés rencontrées et vos suggestions

Après une période de 7 mois, ces questions vous permettent de faire un premier bilan, portant à la fois sur les avancées, sur les difficultés et sur les propositions que vous souhaiteriez faire.

Q37 – Bientôt 7 mois après la mise en place des emplois d'avenir, vous diriez que les emplois d'avenir : *Plusieurs réponses possibles*

Items	Mission locale	Agence Cap Emploi
a) Répondent aux attentes de nombreux jeunes	72%	34%
b) Sont adaptés aux besoins du secteur associatif	36%	18%
c) Sont, pour les associations, une contribution à l'effort national pour l'emploi et l'insertion des jeunes	39%	34%
d) Nécessitent des aménagements, concernant l'application au secteur associatif	36%	40%
e) Sont une opportunité pour les collectivités locales	46%	32%
f) Sont, pour les collectivités locales, une contribution à l'effort national pour l'emploi et l'insertion des jeunes	58%	40%
g) Nécessitent des aménagements, concernant l'application aux collectivités	25%	34%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Ces réponses bilans sont essentielles et méritent d'être observées, item par item :

La réponse aux attentes de nombreux jeunes rallie de très nombreux suffrages, parmi les missions locales (72%), et laisse un peu dubitatifs les répondants de Cap Emploi (34%). Ces différences mériteront d'être vérifiées et expliquées.

De la même manière, mais avec un taux de réponses positives nettement plus faible, l'adaptation du dispositif aux besoins du secteur associatif est plus souvent constaté par les missions locales (36%), et proportionnellement deux fois moins souvent dans l'autre réseau.

Les deux réseaux se rejoignent pour indiquer, dans une proportion supérieure au tiers des répondants, que le dispositif est, pour les associations, une contribution à l'effort national pour l'emploi et l'insertion des jeunes.

Près de 40% des répondants indiquent que le dispositif nécessite des aménagements, concernant l'application au secteur associatif. Il conviendra de puiser parmi les difficultés rencontrées et exprimées dans cette enquête, pour identifier ces aménagements souhaitables.

Pour ce qui concerne les collectivités locales, une forte proportion des répondants des missions locales considère que ce dispositif est une opportunité (46%).

Pour les collectivités, il s'agit d'une contribution à l'effort national pour l'emploi et l'insertion des jeunes : une nette différence apparaît, entre des missions locales bien plus enthousiastes (58%) et des répondants des agences Cap emploi, plus réservés (40%).

On notera que ces proportions sont dans tous les segments supérieures à ce qu'elles sont pour ce qui concerne les associations.

Enfin, les aménagements nécessaires du dispositif, au regard des collectivités locales, sont moins cités (27%) que pour les associations (38%). Et ici, ce sont les agences Cap Emploi qui sont un peu plus en demande (34%).⁴

Q38 - En quelques mots, quelles suggestions feriez-vous pour donner plus de chances encore à la réussite de ce dispositif ?
Réponse libre en quelques mots

Plus de 200 personnes ont des suggestions à faire pour une plus grande efficacité du dispositif.

Plus de la moitié d'entre elles visent un assouplissement des conditions d'éligibilité. Elles portent presque toujours sur l'accès aux emplois d'avenir pour les jeunes de niveau Bac, parfois poussé par certains au niveau bac +3. Cette revendication passe par la suppression du zonage (condition de résidence en ZUS ou ZRR) pour certains, et par l'établissement d'une grille de demande de dérogations, pour d'autres.

Des simplifications administratives sont ensuite souhaitées. On peut lire que *le circuit administratif est particulièrement complexe et ralentit fortement le nombre de postes proposés par les employeurs potentiels ; que le dispositif est trop 'lourd' administrativement et se superpose avec d'autres contrats aidés (CUI CAE) ; qu'il faudrait assouplir le dispositif de suivi administratif des services de l'Etat et de la région (remontées hebdomadaires, etc...).*

⁴ Dans ce type de démarche, le cadrage mis en place lors du lancement de la mesure a fait l'objet d'une forte communication et reste généralement dans les mémoires. Les assouplissements intervenus par la suite ne sont pas encore assez connus et pris en compte.

Ces lourdeurs administratives et ce qui est appelé le *reporting à tous les étages* (SPEL, SPED, SPER...), invitent quelques répondants à demander des moyens supplémentaires pour les missions locales. L'un d'entre eux propose même que leur financement soit *fixé en lien avec le nombre de contrats signés*. Au-delà des moyens financiers, quelques-uns estiment que la mise en œuvre du dispositif a été *trop rapide* et n'a pas permis aux opérateurs *de mettre en place une organisation adaptée et opérationnelle*.

Des actions de communication et de promotion du dispositif sont jugées utiles : *une campagne nationale positive sans insister sur les résultats quantitatifs mais en valorisant les parcours engagés par les employeurs comme par les jeunes ; des spots tv ; la mobilisation des réseaux sociaux côté jeunes...*⁵

Les difficultés liées à la formation exprimées en amont du questionnaire, sont ici rappelées : une offre mieux adaptée, notamment en milieu rural ; un coût moins élevé ; des employeurs plus ouverts et plus conciliants sur les plannings... Et aussi *accepter de mettre en place des formations courtes reconnues par les entreprises (recyclage, certains certificats d'aptitude à la conduite en sécurité) plutôt que de se cantonner aux formations qualifiantes*.⁶

Les suggestions sont nombreuses aussi concernant les travailleurs handicapés : leur permettre d'accéder au dispositif sans condition de niveau de qualification, faciliter le temps partiel, élargir les conditions d'âge au-delà de 30 ans, prendre conscience qu'un jeune puisse être diplômé mais ne puisse plus travailler dans le domaine de son diplôme.

On note aussi un appel aux employeurs potentiels : *impliquer davantage les collectivités qui se doivent d'être actrices du dispositif ! ; créer des emplois d'avenir spécifiques pour la mise en œuvre des rythmes scolaires ; étendre le dispositif aux employeurs du privé dans leur ensemble, car c'est ce secteur qui est porteur d'emploi et de pérennisation*⁷ ; *accroître le montant de l'aide de l'Etat pour le secteur marchand et assouplir les emplois d'avenir dans le secteur marchand (code NAF, CDI, aides, formation...)* ; *imposer aux structures financées par l'Etat de s'engager (ex secteur santé)* ; *faire appel aux chambres d'artisanat ou des experts comptables afin de toucher les TPE et aussi le secteur de l'agriculture ...*

Pour terminer cet inventaire par une note positive, on citera quelques opérateurs optimistes considérant que *ce dispositif est bien engagé, qu'il est pertinent pour le public cible et qu'il faut du temps pour que toutes les associations, collectivités et entreprises prennent la mesure du dispositif et s'engagent, trop de précipitation n'est pas un gage de réussite*.

⁵ Ceci semble devoir se faire au niveau de la région.

⁶ Ceci est d'ores et déjà possible, de par la réglementation en vigueur.

⁷ Ceci est désormais possible, et en cours dans certaines régions.

II - L'ENQUETE AUPRES DES FACILITATEURS

a. PRESENTATION DE L'ENQUETE AUPRES DES FACILITATEURS

Cette enquête s'est déroulée en ligne, concomitamment à celle réalisée à l'attention des opérateurs : du 6 au 27 juin 2013. Elle a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL le 28 mai 2013, sous le n°1675549.

Elle s'adressait aux structures qui ont été encouragées à faciliter la mise en place du dispositif des emplois d'avenir : les structures porteuses d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et les réseaux associatifs ayant signés un accord-cadre avec les pouvoirs publics en tant qu'employeurs potentiels d'emplois d'avenir.

Au total, 55 représentants de ces organismes ont participé à l'enquête. Ils se répartissent géographiquement de la manière suivante :

Régions	a - Une structure porteuse d'un Dispositif local d'accompagnement (DLA)	b - Un réseau ou une fédération associative	Total général
a - Alsace	1	-	1
b - Aquitaine	-	-	
c - Auvergne	4	2	6
d - Bourgogne	4	-	4
e - Bretagne	3	-	3
f - Centre	2	-	2
g - Champagne-Ardenne	2	-	2
h - Corse	1	-	1
i - Franche-Comté	2	-	2
j - Ile-de-France	7	2	9
K - Languedoc - Roussillon	-	-	
l - Limousin	1		1
m - Lorraine	2	1	3
n - Midi-Pyrénées	2	1	3
o - Nord-Pas-de-Calais	-	1	1
p - Basse-Normandie	-	-	-
q - Haute-Normandie	1	-	1
r - Pays-de-la-Loire	2	-	2
s - Picardie	1	1	2
t - Poitou-Charentes	-	-	-
u - Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4	-	4
v - Rhône-Alpes	3	-	3
w - Outre-Mer	3	1	4
Non renseigné	1	-	1
Total général	46	9	55

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

A la lecture de ce tableau, on constate que la segmentation ne permet pas de traiter les réponses provenant des réseaux ou fédérations. Il a donc été décidé de ne retenir que celles qui proviennent du

réseau des DLA : d'un côté, le nombre des réponses (46) paraît assez faible, mais d'un autre côté, on peut considérer qu'il représente près de la moitié du potentiel national. La couverture nationale semble également assez bonne.

Les résultats présentés seront donc exclusivement ceux qui proviennent du réseau des DLA, mais leur lecture sera relativement prudente. La bonne participation de leur part à cette enquête est manifestement le signe d'un intérêt pour le dispositif qui ne peut que progresser.

La répartition suivante, selon les fonctions du répondant, est indiquée ici pour information de l'Avise.

Q19 - Votre fonction :

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA
a - Responsable de la structure (fonction de direction)	24%
b - Référent « Emplois d'avenir » au sein de votre structure	39%
Non réponse	37%
Total	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les résultats de l'enquête sont présentés pour chacune des questions. Ils sont suivis de rapides commentaires, que l'équipe de l'AVISE est invitée à compléter et à commenter. Ils sont classés selon les différents chapitres qui étaient successivement proposés aux répondants.

Lorsque cela a paru utile et pertinent, les résultats de cette enquête ont été rapprochés de ceux qui ont concerné les opérateurs (CAP Emploi et Missions locales), sachant que les questions posées étaient volontairement identiques.

b. RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES RESPONSABLES DES DLA

1 – Votre niveau d'information et celui de vos interlocuteurs

Ces questions sont destinées à faire un état des lieux, à partir de votre expérience et des contacts que vous avez quotidiennement, sur la connaissance du dispositif, des règles mises en place et des différents modes opératoires.

Q1 - Estimez-vous disposer aujourd'hui de l'information utile, dans toutes ses dimensions ?

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses « opérateurs » (1)
a - Oui, tout à fait	59%	65%
b - Oui, dans les grandes lignes	41%	30%
c - Non, pas vraiment	0%	5%
Total général	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013 – (1) Cap Emploi et Missions locales.

La proportion de répondants maîtrisant l'information est de l'ordre de 60%, proche de celle des opérateurs. Pour autant, la connaissance du dispositif, dans ses grandes lignes, mérite d'être renforcée, pour des structures d'accompagnement qui ont été officiellement missionnées pour accompagner les emplois d'avenir.

Q2 - Quel est votre niveau de connaissance des dispositions éventuelles mises en œuvre par le Conseil Régional de votre territoire pour faciliter le déploiement du dispositif (financement de formation ou du reste à charge pour les associations) ?

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses « opérateurs »
a - Je sais qu'il y a un dispositif spécifique, sans en connaître précisément les modalités	46%	39%
b - Je connais bien ce dispositif et je sais comment le mettre en œuvre	35%	49%
c - A ma connaissance, il n'y a pas de dispositif spécifique	20%	12%
Non réponses	0%	1%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Ce résultat montre que des échanges renforcés devraient être organisés avec les Conseils régionaux, tout autant pour ce qui concerne les DLA que les opérateurs.

Q3 - Estimez-vous que les associations que vous rencontrez disposent aujourd'hui de l'information utile, dans toutes ses dimensions ?

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses « opérateurs »
a - Oui, tout à fait	4%	11%
b - Oui, dans les grandes lignes	50%	60%
c - Non, pas vraiment	43%	26%
d - Non pas du tout	0%	2%
Non réponses	2%	1%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Plus proches des associations, et possédant du reste ce statut juridique, les DLA sont à la fois bien informés et porteurs des attentes de celles-ci. Ce bilan est donc assez préoccupant, dans la mesure où ils sont près de la moitié (43%) à indiquer que les associations qu'ils connaissent ne disposent pas encore de toutes les informations nécessaires. Les réponses des opérateurs peuvent, de ce fait, paraître un peu optimistes.

Q4 - Estimez-vous que les responsables concernés des collectivités territoriales (élus et responsables des services des communes, des intercommunalités, des départements et des régions) disposent aujourd'hui de l'information utile, dans toutes ses dimensions ?

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA
a - Oui, tout à fait	15%
b - Oui, dans les grandes lignes	52%
c - Non, pas vraiment	17%
Non réponses	15%
Total	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Résultat pour information. Les DLA ne sont pas en charge des relations avec les collectivités. La question avait été posée en direction des autres facilitateurs.

Q5 – Sur quoi portent les informations qui semblent le plus souvent manquer aux employeurs potentiels (associations et collectivités) que vous avez contactés ? Se limiter à trois réponses au maximum

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a) Les interlocuteurs utiles	24%	11%
b) Les aspects financiers (prise en charge du coût de l'emploi)	33%	37%
c) Le profil des candidats qu'ils peuvent recruter	35%	33%
d) Les caractéristiques du contrat de travail (durée, type de contrat...)	22%	27%
e) L'accompagnement et les conseils sur lesquels ils pourront s'appuyer après le recrutement	30%	25%
f) La mise en place de la formation (conditions, organismes compétents...)	46%	83%
g) Les responsabilités d'employeurs et les obligations d'encadrement du jeune	39%	26%
h) Les aides spécifiques en faveur des jeunes travailleurs handicapés	11%	12%
i) En fait, toutes ces informations à la fois	11%	9%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Ces résultats montrent, sans surprise, la hiérarchie des sujets de préoccupation et les déficits d'information. En rapprochant les résultats provenant des opérateurs et des DLA, on peut mettre l'accent sur les similitudes et les différences :

Proches de ceux des opérateurs sur les items b, c, d, les DLA confirment les besoins ressentis sur les aspects financiers, le profil des candidats et les caractéristiques du contrat. Ils les complètent utilement en pointant plus fortement une demande sur les interlocuteurs utiles, sur l'accompagnement et sur les responsabilités d'employeurs ; demande qu'ils sont plus à même d'observer et que les opérateurs ressentent beaucoup moins. En revanche, sur la mise en place des formations, les DLA sont moins sensibilisés et mériteraient de l'être davantage au regard des difficultés révélées par l'enquête sur ce sujet.

**Q6 - Comment s'organise la promotion des emplois d'avenir sur votre territoire ?
Plusieurs réponses possibles**

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a) Dans le cadre des réunions officielles, initiées par l'Etat	78%	75%
b) Dans le cadre des réunions officielles, initiées par la Région	9%	9%
c) Dans le cadre de réunions co-organisées par l'Etat et la Région	15%	14%
d) Dans le cadre de la cellule opérationnelle créée à cet effet	35%	73%
e) Par des échanges réguliers à distance (mail et téléphone) entre les différents acteurs	30%	64%
f) Par des contacts ponctuels dossier par dossier	20%	53%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Il conviendra de vérifier si les DLA sont systématiquement membres de la cellule opérationnelle et s'ils sont régulièrement invités. Le décalage de ces réponses est en effet troublant : ils ne sont que 35% à évoquer cette instance comme un lieu et un moyen de promotion, lorsque les opérateurs sont 73% dans ce cas.

Les autres différences, relatives aux échanges réguliers à distance et aux contacts ponctuels, dossier par dossier, n'appellent pas de remarques particulières, dans la mesure où elles s'expliquent par la différence des missions respectives des DLA et des opérateurs.

Q7 - Avez-vous été associé par les services de l'Etat et/ou de la Région à l'identification des besoins et des secteurs potentiellement porteurs d'emplois d'avenir dans votre région ?

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a - Oui	50%	57%
b - Non	48%	41%
Non réponses	2%	2%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les réponses montrent que les DLA ne sont pas assez associés à cette identification pourtant essentielle : leur situation est à peine moins bonne que celle des opérateurs, et cela montre qu'il y a une très large marge de progression en matière de concertation et de coordination.

2 - L'identification des employeurs associatifs potentiels

Ces questions sont destinées à vous donner la parole, quant à la stratégie que vous avez mise en œuvre pour repérer, puis contacter – ou encourager – les employeurs associatifs potentiels. L'état des lieux sera utile à tous, notamment dans une perspective de capitalisation et de mutualisation des différentes pratiques.

Q8 - Parmi les associations, et au regard de la réglementation, pensez-vous cibler votre prospection – ou votre encouragement - en direction de certaines d'entre-elles ? Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a) Oui, à partir d'un certain budget	22%	7%
b) Oui, selon une approche par secteur (sport, social, culture...)	28%	42%
c) Oui, seules les associations qui emploient déjà un salarié, quel que soit le nombre	20%	30%
d) Oui, seules les associations qui emploient 3 salariés au moins	9%	12%
e) Non, vous visez toutes les associations	37%	43%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Ce tableau doit se lire à partir de la dernière ligne : la proportion des répondants qui visent toutes les associations est assez proche, selon que l'on se situe au sein du réseau des DLA (37%) ou au sein des réseaux d'opérateurs (43%).

Les quatre items positifs peuvent ensuite se cumuler et il est intéressant – et positif – de constater que les DLA n'écartent que peu d'associations dans leur ciblage.

Ils sont en principe bien placés pour effectuer en revanche une certaine sélection, par rapport à des associations qui n'ont manifestement pas les moyens de se lancer dans ce type de recrutement et de l'assumer : 22% la font, contre seulement 7% parmi les opérateurs.

Q9 - Avez-vous les moyens d'identifier les employeurs associatifs potentiels ?

Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a) Oui, en interne	50%	53%
b) Oui, grâce à la coopération avec les autres acteurs du Service public de l'emploi	20%	51%
c) Oui, grâce à la cellule opérationnelle	17%	37%
d) Oui, grâce à la coopération des services de l'Etat	22%	37%
e) Oui, grâce à la coopération avec la Région	4%	3%
f) Oui, grâce à la coopération avec les départements	11%	6%
g) Oui, grâce à la coopération des communes et des intercommunalités	NS	21%
h) Non, pas vraiment	26%	13%
i) Non, et c'est un handicap sérieux	9%	4%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

On retrouve ici le déficit de relations entre les DLA et les autres acteurs du Service public de l'emploi, ainsi qu'avec la cellule opérationnelle. Les services de l'Etat sont ici clairement interpellés.

Il est, de ce fait, assez préoccupant de constater que 35% des DLA indiquent n'avoir pas les moyens d'identifier les employeurs associatifs potentiels. C'est deux fois plus que les opérateurs. Il y a ici une marge de progression importante, et une coordination renforcée avec les services de l'Etat en charge de la vie associative est nécessaire. Pour autant, il est possible que les DLA aient un niveau d'exigence plus élevé que celui des opérateurs, et connaissant bien les associations, ils sont vraisemblablement dans une démarche qui se justifie.

Q10 – Comment réagissent majoritairement les responsables des associations que vous contactez ?

Une seule réponse

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a- Ils se montrent ouverts et n'évoquent aucune difficulté	-	5%
b - Ils sont ouverts, mais ont avant tout des difficultés à entrer dans la logique du dispositif	17%	15%
c - Ils sont ouverts, mais évoquent surtout des difficultés financières pour recruter	37%	66%
d - Ils sont ouverts, mais ne disposent pas d'une personne en mesure d'assurer le tutorat du jeune	4%	5%
e - Ils sont perplexes	24%	5%
f - Ils sont critiques	7%	2%
Non réponses	11%	2%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Le manque d'information souligné par les participants à l'enquête et le profil des associations en relation avec les DLA (en demande d'accompagnement) expliquent pour partie la perplexité et les critiques plus vivement ressenties par eux. Ces résultats soulignent également le rôle très utile que peuvent jouer les DLA pour rassurer les responsables associatifs en mesure de recruter un emploi d'avenir dans l'intérêt du jeune et de leur structure. Egalement, pour dissuader ceux qui n'en auraient pas les moyens humains, financiers ou autres.

Q11 - Les éventuelles remarques que vous entendez de la part des associations portent principalement sur : *Plusieurs réponses possibles*

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a) Les démarches préalables à l'embauche du salarié concerné par un emploi d'avenir	11%	10%
b) Les conditions liées à l'âge du salarié	15%	5%
c) L'origine territoriale des jeunes (ZUS)	17%	13%
d) La durée du contrat	13%	30%
e) L'obligation de recruter un jeune peu ou pas qualifié	80%	59%
f) La nécessité de réunir les moyens financiers complétant les aides proposées	57%	64%
g) La nécessité de disposer des moyens pour encadrer et suivre un jeune peu expérimenté (tutorat)	61%	44%
h) La nécessité de mettre en place des actions de formation à son intention	30%	53%
i) La règle générale prévoyant un temps plein, pas forcément indispensable à l'association	41%	36%
j) La crainte de ne pas pouvoir pérenniser l'emploi	46%	43%
k) Les incertitudes sur les possibilités de rompre le contrat au cours des 3 ans	13%	28%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

La proportion des choix de nombreux items est forte parmi les DLA, et elle s'avère différente de celle des opérateurs. De par leur positionnement (ils sont eux-mêmes des associations), et de par le déficit d'informations et d'association par leurs partenaires publics, il est possible qu'ils soient en forte « *sympathie* » avec leurs interlocuteurs.

Ils mettent en effet beaucoup plus l'accent sur le manque de qualification des jeunes et sur le tutorat, montrant qu'il s'agit là de vrais sujets pour les associations, par rapport à celui de la formation.

3 – Le tutorat et la formation des jeunes

Ce sujet est important car le suivi du jeune au sein de l'association va conditionner la réussite du projet. Vos témoignages et vos remarques sont donc utiles. Si vous estimez ne pas disposer des informations suffisantes sur ce sujet, nous vous invitons à passer au chapitre suivant.

Q12 – Selon vos informations, comment s'organise le tutorat dans les associations ?
Une seule réponse

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a) Toujours par un salarié	4%	33%
b) Le plus souvent par un salarié et parfois par un bénévole	59%	46%
c) Le plus souvent par un bénévole et rarement par un salarié	2%	5%
d) Par un salarié ou un bénévole, indifféremment	17%	12%
Non réponse	17%	5%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Les associations avec lesquelles les DLA sont en relation ne sont pas forcément les mêmes que celles qui traitent avec les opérateurs, d'où la différence concernant les 2 premiers items. Et le taux de non réponses des DLA correspond à une prudence tout à fait justifiée.

Q13 - Quelles sont les éventuelles difficultés que vous signalent les associations concernant le tutorat ? Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a) Trouver un tuteur parmi les seuls salariés	11%	22%
a) Trouver un tuteur volontaire, qu'il soit salarié ou bénévole	46%	20%
c) Trouver un tuteur compétent, qu'il soit salarié ou bénévole	30%	25%
d) N'avoir personne directement en situation et devoir le former	15%	12%
e) Définir la mission du tuteur	17%	24%
f) Dégager la disponibilité pour le tuteur	52%	45%
g) Le tutorat ne semble pas présenter de réelles difficultés pour les associations	2%	21%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Légitimement, les DLA pointent le volontariat (46%) mis en avant par les associations, la compétence (30%) et surtout la disponibilité (52%). Autant de raisons qui plaident en faveur d'un choix de tuteur n'excluant pas les bénévoles.

Inversement, les opérateurs sont proportionnellement plus nombreux (22% contre 11%) à témoigner d'une recherche d'un tuteur parmi les seuls salariés, sans doute un peu plus exigeants quant à la définition de la mission du tuteur (24% contre 17%), et vraisemblablement un peu trop optimistes lorsqu'ils sont 21% à considérer que les associations n'ont pas de réelles difficultés de ce point de vue.

Q14 - Avez-vous connaissance de l'ingénierie de formation et de l'offre spécifique mises en place par le conseil régional ? Une seule réponse possible

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a - Oui, et l'offre semble suffisante et adaptée	15%	12%
b - Oui, mais l'offre devrait être renforcée	17%	30%
c - Oui, mais l'offre devrait être adaptée aux besoins des jeunes concernés	11%	34%
d - Non, vous n'en avez pas connaissance	50%	22%
Non réponses	7%	3%
Total	100%	100%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Le renforcement des liens entre les DLA et les Conseils Régionaux semble nécessaire, notamment pour faciliter la circulation de l'information.

Q15 - Disposez-vous des informations concernant les formations financées par les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) ? Plusieurs réponses possibles

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a) Oui, et elles correspondent à peu près aux besoins	26%	21%
b) Oui, mais elles ne sont que partiellement adaptées aux besoins	20%	31%
c) Oui, mais elles devront être sensiblement renforcées par rapport aux besoins	13%	31%
d) Oui, et vous constatez un décalage entre engagements nationaux et déclinaison régionale	4%	20%
e) Oui, mais elles ne correspondent pas du tout aux besoins	0%	2%
f) Non, vous ne disposez pas encore d'informations	35%	20%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Bien qu'un peu mieux informés sur les offres de formation de la part des OPCA que de la part des Conseils régionaux, les DLA sont 35% encore en attente d'éléments utiles et adaptés, de la part des Organismes paritaires collecteurs agréés.

4 – Les difficultés rencontrées et vos suggestions

Après une période de 7 mois, ces questions vous permettent de faire un premier bilan, portant à la fois sur les avancées, sur les difficultés et sur les propositions que vous souhaiteriez faire.

**Q16 – Bientôt 7 mois après leur mise en place, vous diriez que les emplois d'avenir :
Plusieurs réponses possibles**

Items proposés	Réponses des structures porteuses d'un DLA	Rappel des réponses des opérateurs
a) Répondent aux attentes de nombreux jeunes	22%	57%
b) Sont adaptés aux besoins du secteur associatif	7%	29%
c) Sont, pour les associations, une contribution à l'effort national pour l'emploi et l'insertion des jeunes	48%	36%
d) Nécessitent des aménagements, concernant l'application au secteur associatif	72%	38%
e) Sont une opportunité pour les collectivités locales	28%	40%
f) Sont, pour les collectivités locales, une contribution à l'effort national pour l'emploi et l'insertion des jeunes	28%	52%
g) Nécessitent des aménagements, concernant l'application aux collectivités	7%	27%

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Juin 2013

Légitimement et logiquement, les DLA focalisent leur regard sur les associations, par rapport aux items concernant les jeunes eux-mêmes, et les collectivités territoriales.

Ils se montrent nettement moins convaincus que les opérateurs (7% contre 29%) que les emplois d'avenir sont adaptés aux besoins du secteur associatif. Ils sont en revanche plus affirmatifs (48% contre 36%) quant à l'opportunité d'une contribution à l'effort national, de la part des associations.

Enfin, ils sont proportionnellement bien plus nombreux (72% contre 38%), à proposer des aménagements du dispositif, dans son application au secteur associatif.

Q17 - En quelques mots, quelles suggestions feriez-vous pour donner plus de chances encore à la réussite de ce dispositif ? Réponse libre en quelques mots

Une trentaine de représentants de structures « DLA » se sont exprimés, soit les deux tiers de leur segment. Cette proportion est exceptionnelle, dans ce type d'enquête, et mérite d'être soulignée.

Leurs suggestions sont logiquement focalisées sur les associations : leurs difficultés et leurs contraintes qui pourraient justifier un assouplissement sur le niveau de qualification et sur les formations. *Il faudrait assouplir le critère de la formation. Les associations ont besoin de personnes compétentes : elles sont très contraintes en termes de temps et de finances, donc difficile pour elles de dégager du temps pour le tutorat principalement. Elever le niveau de qualification des salariés car pour développer et renforcer la pérennité des associations, elles recherchent en priorité des emplois qualifiés.*

Un représentant d'une structure vise le financement des emplois d'avenir et suggère que *l'aide apportée à l'employeur présente un écart plus important avec le CAE (aujourd'hui le niveau d'aide est à peu près équivalent, alors que le CAE présente moins de restriction quant aux publics éligibles).*

Une meilleure information est souhaitée par certains, notamment sur les formations. Il est également proposé de *réfléchir au parcours professionnel par secteur, appréhender les typologies d'emploi et les supports à l'emploi permettant de construire des temps pleins avec plusieurs structures dont collectivités et associations.*

Les travailleurs handicapés ne sont pas oubliés : *Pour favoriser et développer le nombre de contrat en direction des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (TH) il aurait été plus opportun que le statut TH soit le seul critère retenu pour permettre la signature d'un CAE, comme pour les CUI classiques.*

Certains propos sont plus critiques, plus incisifs : *Si les associations ne s'étaient pas trouvées autant fragilisées... ; Si l'on était plus soucieux et respectueux des besoins des associations... ; Écouter les acteurs concernés (les associations) et arrêter de dire qu'ils contribuent à l'effort national blabla. C'est déjà ce que font les associations, avec des moyens sous forme de bouts de ficelle, avec des moyens de plus en plus faibles ; Plus de souplesse mais surtout un meilleur contrôle des objectifs des structures. Ces EA ne doivent pas être une course à la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et départementaux.*

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.